Pétition citoyenne du pays de Lorient

Monsieur le Préfet du Morbihan,

Nous, citoyen/nes attaché/es à la solidarité et engagé/es dans la défense des Droits de l'Homme déplorons que des familles, avec de très jeunes enfants, déboutées de leur demande d'asile, aient dû quitter brutalement leur appartement, sans aucune proposition d'hébergement stable. Ces décisions jettent ces familles dans une situation d'errance et d'insécurité qui ne permet plus d'envisager décemment leur vie quotidienne et sereinement la scolarisation des enfants.

Nous considérons qu'en agissant ainsi l'État ne remplit pas son devoir de protection, de soin et d'éducation envers les mineurs et qu'il déroge donc à la Convention Internationale des Droits des Enfants particulièrement dans ses articles 2, 3 et 28.

Nous observons tout au long de leur parcours une précarisation toujours plus importante des demandeurs d'asile qui, malgré les difficultés à faire valoir leurs droits, choisissent de rester en France, à Lorient et cherchent à s'y intégrer. Leurs enfants, nés en France pour certains, suivent depuis plusieurs années une scolarité qui témoigne de cette intégration. Elle est fortement compromise par l'interruption de la prise en charge de ces familles avant leur accès à l'autonomie. **Nous ne pouvons humainement accepter le traitement qui leur est réservé car, en les déstabilisant, il les voue à une violente exclusion et les expose à tous ses dangers.**

Nous demandons qu'une solution d'hébergement stable et adapté soit trouvée pour ces familles et qu'un titre de séjour leur soit accordé afin qu'elles puissent poursuivre leur intégration à Lorient et que les enfants achèvent leur scolarité sereinement dans leur établissement.

Nom, Prénom	Qualité/ organisation	Commune	signature

Retourner à Droit Au Logement 56, cité Allendé, 12 rue Colbert, 56100 Lorient